

### Actualités

- Dans un entretien publié en mars 2018, l'ancien président - directeur général de Sears Canada, Brandon Stranzl, revient sur les motifs l'ayant conduit à ne pas renflouer le régime de retraite des employés de la compagnie au cours des dernières années. Rappelons que Sears Canada a bénéficié des mesures offertes par l'Ontario pour différer ses paiements au régime, ce qui a entraîné l'accumulation d'un déficit de 267 millions de dollars. Ayant déjà perdu leur régime d'assurances médicale et dentaire, les 16 000 retraités pourraient vraisemblablement subir une réduction de leurs prestations de 20 %.  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1092092/retraites-sears-canada-entrevue-brandon-stranzl>
- Selon les données les plus récentes compilées par Retraite Québec concernant le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), on apprend qu'un peu moins de 80 000 travailleurs répartis dans 11 000 entreprises cotisaient au régime dans les premiers mois de 2018. Environ 75 millions de dollars d'actifs seraient capitalisés dans ces régimes. Si le nombre d'adhérents est bien en deçà de la cible fixée par Retraite Québec lors de la mise sur pied des RVER, il se pourrait que cette mesure ait entraîné la création de différents régimes (REÉR collectif, régimes à cotisations déterminées, etc.) remplissant les mêmes fonctions. Le manque d'informations précises concernant les RVER est toujours aussi criant, et Retraite Québec aurait entrepris des démarches pour en produire un portrait précis d'ici le printemps 2019.  
<https://www.ledevoir.com/economie/528869/epargne-retraite-bilan-entoure-de-questions-pour-le-nouveau-rver>
- Le 30 mai dernier, la Cour supérieure du Québec a rejeté la demande des retraités de l'usine de Québec de la papetière White Birch, qui réclamaient au syndicat Unifor une compensation financière de 75 millions de dollars. Cette réclamation est l'une des suites du plan de relance de l'usine adopté en 2012, alors que l'entreprise était sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC). Ce plan de relance a permis la réouverture de l'usine, mais a entraîné la terminaison du régime de retraite, amputant du même coup 30 % de la rente des retraités. Le regroupement des retraités reproche au syndicat de ne pas les avoir consultés pour la ratification du plan de relance qui les impliquait directement.  
<https://www.lesoleil.com/affaires/pas-de-compensation-pour-les-retraites-de-la-white-birch-e39f14e917c52729b2d66f58ee79636a>